

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 21 février 2019

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation  
165 rue Garibaldi  
BP 3202  
69401 Lyon cedex 03

VAL'LIMAGNE COOP

ZI du Pont Pannay

03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Dossier suivi par : Agnès ABRASSART  
Qualité : Gestionnaire agréments  
Poste téléphonique : 04.73.42.14.70  
E-mail : [agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

## AGREMENT

### POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

#### Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-2015 du 21 juin 2018 portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Monsieur Michel Sinoir, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes ;

L'organisme VAL'LIMAGNE COOP  
domicilié à

ZI du Pont Pannay

03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **AU00844**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels OUI
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service OUI
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

**Distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels**

<i>SITE</i>	<i>CP- VILLE</i>	<i>N° SIRET</i>
VAL'LIMAGNE COOP	03500 ST POURCAIN/SIOULE	513 175 810 00011
VAL'LIMAGNE COOP	03330 BELLENAVES	513 175 810 00037
VAL'LIMAGNE COOP	03800 GANNAT	513 175 810 00045
VAL'LIMAGNE COOP	03260 MAGNET	513 175 810 00102
VAL'LIMAGNE COOP	03240 TRONGET	513 175 810 00029
VAL'LIMAGNE COOP	03450 EBREUIL	513 175 810 00086
VAL'LIMAGNE COOP	03140 BARBERIER	513 175 810 00060
VAL'LIMAGNE COOP	03210 BRESNAY	513 175 810 00094
VAL'LIMAGNE COOP	63700 YOUX	513 175 810 00110
VAL'LIMAGNE COOP	03300 CUSSET	513 175 810 00128
VERLADIS	23360 LOURDOUEIX ST PIERRE	397 724 105 00010

**Applicateurs de produits phytopharmaceutiques en prestation de service**

<i>SITE</i>	<i>CP- VILLE</i>	<i>N° SIRET</i>
VAL'LIMAGNE COOP	03330 BELLENAVES	513 175 810 00037

Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes  
et par délégation,  
le chef du service régional de l'alimentation,

